



ARRÊTÉ N° ARR2019-65

Le Maire de la ville de Wasquehal :

Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 58.1216 sur la police de la circulation routière ;

Vu le code de la route et notamment les articles R411-3, R411-4, R411-8,

Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la circulation ;

Considérant qu'il appartient au Maire de veiller à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité dans sa commune,

Considérant que dans le cadre de deux livraisons de groupes froids en toiture par la société MEDIACO, il y a lieu de procéder à la réglementation :

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking de l'espace Gérard Philippe, rue Louis Lejeune à Wasquehal

Mardi 20 août 2019

Pour la journée

ARTICLE 2

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place des panneaux ou barrières de signalisation réglementaire installés par les services techniques de la municipalité.

ARTICLE 3

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par une mise en fourrière et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix
- Monsieur le Directeur de la société ILEVIA
- Monsieur le Commandant du SDIS groupement 2

Wasquehal, le 11 juillet 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Christlain PLANCKE

1^{er} Adjoint

En charge de la Voirie, de la communication, des NTIC, de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain